

Envoyé en préfecture le 26/06/2021
 Reçu en préfecture le 26/06/2021
 Affiché le 26/06/2021
 ID : 048-214800567-20210622-DE2021_26-DE

Département de Lozère
Mairie d'ESCLANÈDES
48230
 ☎ : 04 66 48 25 24

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

date de séance : 22/06/2021
 date de convocation : 17/06/2021

n° de délibération : DE2021 - 26

nombre de conseillers en exercice : 11
 présents : 8
 suffrages exprimés : 10 (pour-10, contre-0)
 abstention : 0

objet de la délibération :
Lotissement « La Roubière » : transfert amiable de la voirie et des réseaux en domaine public de la commune

Le vingt-deux juin deux mille vingt et un, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric	X		
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNIOL Muriel		pouvoir à MOURGUES Christine	
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		X
VALARIER Valérie		pouvoir à VIDAL Fabrice	
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLEDENT Luc	X		

Le Maire expose,
 Vu la demande d'autorisation de lotir n° PA04805616C0001, accordée le 04/05/2017 ;
 Vu la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux en date du 19/02/2019 ;
 Vu les documents transmis ;
 Vu la délibération du Conseil Municipal n°2016-32 du 06/12/2016 « Lotissement La Roubière : convention de rétrocession de voirie »
 Vu la convention entre la commune et M. Alain VIEILLEDENT signée le 30/12/2016, prévoyant le transfert des voiries et réseaux du lotissement « La Roubière », situés A 1486 de 908 m2 et A 1487 de 535 m2, à titre gratuit ;
 Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la rétrocession et l'intégration des voies et réseaux du lotissement « La Roubière » dans le domaine public.
 Monsieur VIEILLEDENT Luc se retire de la Salle et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE, à titre gratuit, la rétrocession des parcelles cadastrées A 1486 de 908 m2 et A 1487 de 535 m2, situées sur la commune d'Esclanèdes ;

AUTORISE Madame le Maire ou en cas d'indisponibilité le 1er adjoint, à effectuer les démarches administratives, et à signer les actes nécessaires pour le classement et l'intégration dans le domaine public communal, des voies et réseaux du lotissement « La Roubière » sis sur les parcelles A 1486 de 908 m2 et A 1487 de 535 m2 ;

PREND NOTE que les tous frais de notaire y compris l'établissement des actes de vente seront à la charge exclusive des vendeurs, Ms Alain VIEILLEDENT, Paul VIEILLEDENT et Mme Thérèse CHARBONNIER ép. VIEILLEDENT.

Pour copie conforme,
 Le Maire

